

MISE EN CONTEXTE

Des agriculteurs aux petits soins pour leurs animaux. Chaque jour, les éleveurs du Québec veillent à ce que leurs troupeaux reçoivent tous les soins nécessaires à leur bien-être et leur sécurité. Il est d'ailleurs dans l'intérêt de tous les intervenants de l'agroalimentaire, autant que du grand public, de faire en sorte que les animaux soient élevés avec soin et le plus consciencieusement possible.

Des images choquantes, loin de refléter la réalité. Parfois des images-chocs montrant des scènes navrantes d'animaux élevés dans des conditions déplorables circulent dans les médias sociaux. Ces images, provenant souvent de groupes de pression, ne représentent aucunement la réalité d'élevage au Québec.

Un cadre réglementaire. C'est la *Loi québécoise sur la protection sanitaire des animaux* qui précise les conditions et les soins de base requis dans les élevages. Les intervenants du secteur doivent aussi se conformer à la législation fédérale sur le transport des animaux. Le gouvernement du Québec a récemment fait connaître son intention de modifier le Code civil, afin de changer le statut de l'animal de compagnie et d'élevage. Ces derniers devront être considérés comme des êtres vivants doués de sensibilité et capables de ressentir de la douleur.

Des codes de bonnes pratiques. La plupart des associations nationales d'éleveurs (porcs, volailles, bovins laitiers et de boucherie, producteurs d'œufs, veaux, lapins, bisons, etc.) développent des codes de bonnes pratiques d'élevage en collaboration avec le Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage (CNSAE). Ces règles encadrent les conditions d'élevage en s'appuyant sur les dernières connaissances scientifiques et les soins reconnus. Le CNSAE réunit des représentants des associations d'éleveurs, des vétérinaires, des sociétés protectrices des animaux et des consommateurs. Avec ses codes de bonnes pratiques, le Canada se distingue avantageusement de ce qui se fait à l'échelle internationale en matière de bien-être des animaux.

Des pratiques évolutives. Les soins apportés aux animaux d'élevage évoluent au rythme des connaissances. Ainsi, à titre d'exemple, la Fédération des producteurs d'œufs du Québec optait en 2012 pour l'installation de cages deux fois plus spacieuses avec perchoirs, nids et isolements dans toutes les nouvelles constructions ou modifications de pondeurs existants. Les éleveurs de veaux de lait du Québec implanteront le logement collectif sur toutes les fermes du Québec d'ici 2018. De leur côté, les éleveurs de porcs ont récemment revu les règles relatives au logement des truies en gestation et aux pratiques de castration.

DÉFIS ET ENJEUX

Dénoncer les cas de maltraitance et contrer la désinformation. Des cas de mauvais traitements infligés à des animaux ont été rapportés dans les médias au cours des dernières années. Même s'ils ne sont pas légion, ces pratiques sont inacceptables et doivent être dénoncées, car elles causent des préjudices importants à la profession. Il arrive aussi que ces images-chocs servent la désinformation. Il importe alors de corriger la situation en faisant mieux connaître les bonnes pratiques déployées à la ferme et en sensibilisant davantage le grand public sur cet enjeu de société.

Encourager les codes de bonnes pratiques. L'UPA appuie les codes de bonnes pratiques mis en place dans les différents secteurs d'élevage et considère que les éleveurs doivent y adhérer. Il faut poursuivre

leur développement en s'appuyant sur l'évolution des connaissances scientifiques. Aussi, les centres de recherche œuvrant dans ce domaine doivent demeurer branchés sur la réalité des fermes.

S'adapter aux nouvelles normes. Souvent, lorsque de nouvelles normes sont adoptées, des investissements importants sont requis pour la mise à niveau des bâtiments d'élevage. Pour les entreprises agricoles, notamment les plus petites, il peut s'avérer difficile de réaliser ou de rentabiliser ces travaux. Un soutien doit être offert en ce sens. Aussi, en toute logique, on doit exiger que les règles adoptées ici s'appliquent aussi dans les pays d'où proviennent les produits importés.

Poursuivre les partenariats. Les associations d'éleveurs doivent poursuivre leurs collaborations avec les diverses instances intéressées par le bien-être animal (Ex. : Stratégie québécoise de santé et bien-être des animaux, forum organisé par le Conseil national pour le soin des animaux d'élevage, etc.). Les discussions et les réflexions qui ont cours lors de ces forums permettent d'accomplir de véritables progrès dans le domaine des soins aux animaux d'élevage.